



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Supplément du n° 68 - Octobre 2015

Soirées de l'été 2015 1^{er} juillet et 27 août

Aperçus sur l'histoire
de l'UFC et de l'UFR

Conférence
de Serge Lottier



UFR, UFC :

40 ans d'histoire au service du rassemblement dans la diversité

Nos deux unions fédérales UFR et UFC ont 40 ans cette année. Nul doute que les conférences UFR des 13 au 15 Octobre à Balaruc et UFC des 5 et 6 Novembre à Lyon sauront fêter cet anniversaire comme il se doit, qui plus est l'année des 120 ans de la CGT. Ces rendez-vous seront aussi un moment important de débats sur les enjeux, la place et les aspirations des retraités et des cadres dans la société, dans la CGT et dans la fédération. C'est pour contribuer à la préparation de ces rendez-vous dans les syndicats départementaux que la fédération, en coopération avec notre institut d'histoire FAPT a décidé de consacrer ses traditionnelles soirées d'été des 1^{er} Juillet et 27 août, à l'histoire de ses 2 unions fédérales UFR et UFC.

Le travail de recherche et d'analyse réalisé par nos camarades nous apporte un éclairage utile et important sur le processus complexe qui a conduit à la création de ces 2 organisations spécifiques, outils fédéraux placés sous la souveraineté de la fédération et visant à appréhender au mieux la diversité des salariés actifs et des retraités dans notre champ d'intervention.

Partant d'une même démarche il s'agissait de créer les conditions pour que s'expriment les spécificités tout en gardant notre objectif commun de rassemblement et recherche de convergences revendicatives et de luttes.

Finalement autant de questions qui ont traversé les années et les générations de militants pour rester au cœur de notre activité revendicative dans les conditions d'aujourd'hui, et de notre démarche revendicative et des orientations que nous avons ensemble adoptées à notre 35^e congrès Fédéral de Marseille.

Christian Mathorel
Secrétaire Général



Le Bureau Fédéral issu du congrès de Marseille a proposé à l'IHS de travailler sur l'histoire de 2 outils organisationnels de la fédération : l'Union Fédérale des Cadres et l'Union Fédérale des Retraités. Cette proposition est liée, vous vous en doutez, au fait que cette année, c'est le 40^e anniversaire de leur création (1975).

A priori on peut penser que l'UFC et l'UFR ont peu de points communs ! C'est ce que j'ai pensé au départ. Mais en travaillant je me suis aperçu qu'elles découlaient toutes les deux d'une même démarche.

Dans le cadre de cette conférence nous nous en tiendrons à la genèse de leur création : pourquoi ont-elles elles ont été créées ? Quelle a été leur efficacité dans l'histoire de la fédération ?

Nous souhaitons en faisant connaître leur histoire vous aider à vous forger une opinion sur leur avenir lors de la préparation des conférences nationales dans les syndicats départementaux.

Comme on va le voir, ce sont des outils fédéraux afin d'appréhender au mieux la diversité des salariés actifs et des retraités qui dépendent du périmètre des responsabilités syndicales de la FAPT. **Précisons pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, que l'UFC et l'UFR sont parties intégrantes de la fédération, placées sous sa responsabilité.**

En créant ces outils, la fédération a fait sienne la décision de la confédération en 1963 de créer l'union générale des ingénieurs cadres (UGIC), puis l'UGICT en 1971, et l'union confédérale des retraités (UCR) en 1969.

Première question : pourquoi ces structures ont été créées seulement 68 et 74 ans après la création de la CGT au niveau confédéral et 80 ans au niveau fédéral ?

Je crois qu'il est nécessaire pour comprendre le processus compliqué qui a conduit à leur création, et surtout pour comprendre leur histoire, de revenir aux sources de la création de la CGT en 1895.

Donc avant de parler de l'UFC et de l'UFR, nous allons rappeler brièvement sur quelles assises sociales est née la CGT.

A sa création la CGT a une assise ouvrière.

A la fin du 19^e siècle, le capitalisme prend son essor avec son inséparable exploitation ouvrière. Face à cette exploitation après le choc de la commune en 1871 se développe sous l'influence de

Jules Guesde, la « Fédération nationale des syndicats », elle regroupera diverses fédérations de métiers. Ce sont les futures fédérations qui composent la CGT d'aujourd'hui (le vertical !)

Parallèlement se crée la « fédération des bourses du travail » dont l'animateur est **Fernand Peloutier**. Ces bourses du travail regroupent tous les travailleurs d'un même territoire, elles sont les futures unions départementales et unions locales qui composent la CGT d'aujourd'hui (l'horizontal).

Ces deux organisations de courants de pensée différents, l'un se réclamant du Marxisme naissant, l'autre de l'anarcho syndicalisme se regardent plus en « chiens de faïence » qu'en bons camarades !

Toutefois les réalités de l'exploitation ouvrière aidant il devient urgent, face au patronat, de rechercher l'union plus que la division !

C'est donc sous la pression de cette exploitation que vont converger en 1895 ces deux organisations pour créer la CGT.

La CGT créée, les débats et les désaccords entre les deux tendances ne sont pas gommés. L'une va prendre le pas sur l'autre, c'est la tendance anarcho syndicaliste. Elle devient majoritaire et le restera jusqu'à la 1^{re} guerre mondiale en 1914, date à laquelle elle sombrera dans l'union sacrée. Ensuite ce courant bien que minoritaire traversera toujours le syndicalisme français dont la CGT. Sa lettre de noblesse, si l'on peut dire, sera d'orienter la CGT vers un syndicalisme de classe (charte d'Amiens 1906) premier principe du syndicalisme CGT encore en vigueur aujourd'hui. Il affirmera très clairement son indépendance vis-à-vis des partis politiques et de l'Etat, ce qui ne veut pas dire, comme l'affirme FO, qu'il soit neutre vis-à-vis d'eux ! Enfin Il prônera comme moyen d'action la grève générale.

Ces choix montrent que la matrice sociale de la CGT est ouvrière. Les cadres, les contremaîtres salariés à l'époque étant considérés comme les alliés inconditionnels du patronat, donc non syndiqués !

Le relais

16^e année de parution - Trimestriel - 4€

Directeur de la publication :

Danièle Ledoux

Rédaction administration : 263, rue de Paris,
case 545 - 93515 Montreuil Cedex

4^e trimestre 2015

Dépôt légal à parution

CPPAD N° 0912 G81018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens



C'est dire qu'il y a peu de place pour les cadres dans la jeune CGT. Cela perdurera pendant une quarantaine d'années. En 1936 au moment du front populaire la fédération des techniciens est admise à la CGT. « *Ces adhérents bénéficieront dans leur fédération d'une indépendance et d'une autonomie qui leur permettent de garder leur personnalité et de défendre les revendications qui leurs sont particulières* ». Mais très vite c'est l'étiollement du front populaire, la CGT s'affaiblit ... c'est la guerre ! Ceux qui resteront syndiqués jusqu'à 1940 le seront plus sur une base idéologique que sur une base de communauté d'intérêt. Alors que normalement la base de l'adhésion à la CGT, la base de la vie dans nos syndicats, c'est la communauté d'intérêt et non pas une communauté d'idéologie, ni une communauté d'opinion politique. Cela n'empêchera pas que la CGT soit traversée par différents courants de pensée qui peuvent influencer sa pratique syndicale comme le montre son histoire.

Faisons un saut jusqu'en 1945 où lors de la reconstruction du pays après la guerre, la place des cadres dans la CGT réunifiée revient à l'ordre du jour. Elle s'oriente vers une prise en compte des revendications des cadres à partir d'une communauté d'intérêts. Cette communauté d'intérêts va se faire entre les ouvriers et les cadres en **termes d'alliance**, donnant ainsi, pensait-on, plus de force au combat de classe ! Cette conception sous entend que la classe ouvrière est le noyau dur de l'organisation, par essence le plus révolutionnaire, qu'elle a le rôle dirigeant dans la conduite des luttes et que les ICT (Ingénieurs Cadres Techniciens) sont appelés à se reconnaître dans les valeurs de cette classe, à en soutenir les intérêts et les revendications.

En novembre 1959, Benoit Frachon alors secrétaire général de la CGT est explicite : « *Il serait vain dit-il de croire ou de leur faire croire (aux cadres) qu'ils peuvent, séparément obtenir un changement radical dans leur situation. L'élévation ou la baisse de leur niveau de vie sont liées indissolublement à la baisse ou à l'élévation du niveau de vie des ouvriers. De ce fait, ils se trouvent mêlés chaque jour, comme eux, à la lutte de classe qui les oppose au patronat* ».

Dans la pratique on s'aperçoit que cette démarche freine l'expression autonome des revendications des cadres.

Que faire pour « libérer » les cadres dans la CGT ?

En 1945/1946. Après quelques velléités pour créer une organisation indépendante des cadres au sein de la CGT réunifiée, velléités qui apparaissent notamment dans des périodes charnières où se manifestent des tendances au repli sur soi.

Pour éviter ce que j'appellerai des dérives structurelles, il fallait chercher une réponse qui permette aux ICT de bien respirer, de se sentir chez eux à la CGT. Cette réponse, ce fut **la création de l'UGIC en 1963.**

L'UGIC, comme la CGT repose à la fois sur la structure verticale (les Fédérations) et la structure horizontale (les Unions Départementales). Elle est constituée à la fois par les Unions fédérales Cadres et les unions Départementales cadres. Même chose pour l'UFR.

Cette structure devra permettre que la communauté d'intérêts entre les ouvriers et les cadres ne se fasse plus en termes d'alliance où l'une domine l'autre mais en termes de convergence où l'un respecte l'autre pour aller vers le même but.

Aux 25 ans de l'UGICT en 1988

Portant un regard sur le passé, **Alain Obadia**, alors secrétaire général souligne, je cite : « *la CGT a su articuler entre spécificité et convergence d'intérêts des revendications et des actions en tenant compte de l'évolution du salariat de son état d'esprit* ». Et il poursuit, (la phrase est un peu longue, mais c'est là le cœur du rôle de l'UGICT) : « *Et puis quelle lucidité pour avoir su déterminer que la mise en œuvre de cette démarche devait se traduire par la construction d'une organisation évitant tout à la fois les pièges et les impasses de l'isolement catégoriel qui divise et affaiblit le monde du travail dans son ensemble, cadres y compris. Mais évitant aussi les fausses certitudes, les affirmations péremptoires assénées hors de la vie et des réalités qui, au total, rabougrissent le champ de développement de l'organisation de classe sous le prétexte d'une intégration qui nie les diversités, mais aussi les potentialités du syndicalisme de lutte* ». Si je comprends bien il y a dans cette longue phrase à la fois ; auto-critique et les nouvelles perspectives qu'offre la CGT.

L'activité cadres dans la fédération après la guerre

Alors pendant toute cette période, au regard de ce qui se passe dans la confédération, comment évoluent la place et le rôle des cadres dans la fédération des PTT ? Evolution qui va conduire à la création de l'UFC.

La CGT se réunifie en 1943 (accords du Perreux), dès 1946 dans la fédération des ptt c'est le début de la scission notamment après la grève d'août 1946 orchestrée par les réformistes, futurs F O, et l'ambassade américaine (voir notre livre d'histoire 1945/1981) contre la direction fédérale issue du congrès de Limoges en décembre 1945.

Cette scission va frapper durement la fédération, (elle va perdre 1/3 de ses adhérents) notamment **les cadres**. Ils vont massivement se dé-syndiquer, ou pour beaucoup rejoindre les rangs de Force Ouvrière.

Cela n'empêche pas, bien sur, la fédération de travailler au développement de l'activité revendicative parmi les cadres.

Citons **Maurice Desseigne** connu comme membre du bureau de l'lhs, mais aussi comme l'un des responsables de la commission des cadres supérieurs dans les années 1960.

*«...Après la guerre dans les PTT les cadres...
«Peu nombreux, s'engageant, souvent sur des bases plus idéologiques que proprement syndicales, aux cotés des autres travailleurs, mais pas encore pour y faire entendre la voix des cadres.*

En 1948, la CGT-PTT crée la section nationale des cadres supérieurs qui a le statut de syndicat national. En 1950 sont créées, la Commission Nationale des Inspecteurs, celle des Receveurs et celle des Réviseurs des Travaux de Bâtiment. Elles auront chacune leur journal!

Leurs responsables siègent dans les instances fédérales à différents niveaux.»

Bien que les cadres soient tous au sein du statut de la fonction publique dans la catégorie A, ils sont très éparpillés : de l'ingénieur, au receveur isolé, à l'inspecteur principal dans les directions départementales, en passant par le cadre dans les bureaux de poste, centre de tri, chèques postaux où dans les centraux téléphoniques, ateliers et magasins etc. Ils présentent donc une très grande diversité qui va de l'encadrement, de la maîtrise à la haute technicité.

Néanmoins ils ont deux points communs : assumer une responsabilité à divers niveaux et une certaine autonomie, ce qui les distingue des autres catégories ouvriers et employés.

Sur le plan syndical cette diversité et cet éparpillement contribuent à la création d'amicales dont se réjouit le ministère, car ...inutile de préciser qu'elles ne préconisent pas la lutte pour faire aboutir les revendications, qu'elles soient générales ou spécifiques.

Ces revendications la CGT les porte en termes de luttes sous diverses formes pour les faire aboutir.

Mais oh combien c'est difficile ! Laissons parler Maurice Desseigne *« Dans le contexte de la guerre froide dit-il et dans une administration très politisée comme les PTT, les clivages politiques et sociaux sont nets. Les sanctions pleuvent dans les services et visent particulièrement les militants et militantes de la CGT.*

Cette situation n'encourage pas les cadres à se syndiquer d'autant plus qu'aux yeux d'une grande partie du personnel, nombre d'entre eux apparaissent comme les complices des directions qui, en retour, les chouchouterait. Au sein même de la CGT, le débat est vif et l'animosité à l'égard des « chapeaux », comme on surnommait alors les cadres, est encore avivée par la mise en place du plan de reclassement dans la fonction publique en 1948 qui a démarré par les cadres, ce qui alimente l'idée que ceux-ci sont des privilégiés.»

Ce reclassement fait l'objet d'un vaste débat au congrès fédéral de décembre 1950 Il va provoquer une réorientation de la démarche fédérale en direction des catégories de masse : facteurs, lignes, etc... Ce qui va alimenter un certain ouvriérisme, ou jugé comme tel par les cadres ! Ce n'est pas motivant pour l'adhésion !

Malgré toutes ces difficultés y compris celle de stabiliser l'activité cadre au sein de la Direction fédérale (1945 à 1964, 19 ans quand même!) il y a eu un travail conséquent en direction des cadres dans les PTT. Il concerne notamment ceux des directions, des grands services, et les receveurs.

C'est ainsi qu'au congrès constitutif de l'UGIC en 1963 son secrétaire général René Le Guern souligne dans son intervention que *« dans les PTT, la CGC qui célèbre sa victoire aux dernières élections professionnelles a un nombre de suffrages à peine supérieur à ceux de la CGT : 3976 voix pour, 3448 voix à la CGT ».*

Ce résultat s'inscrit dans ce que constate le congrès confédéral de 1965, il *« enregistre l'influence grandissante de la CGT parmi les techniciens, les ingénieurs et cadres. Une évolution est intervenue en effet parmi cette catégorie de travailleurs : augmentation numérique ...multiplication dans la diversité des fonctions qu'ils exercent..., degré plus élevé de leur exploitation par le patronat et l'Etat patron qui appliquent à leur travail et à leur rémunération des méthodes du même ordre que pour les autres salariés.... Il en résulte qu'au premier plan de leurs préoccupations se placent de plus en plus les questions de revendications professionnelles et sociales ».*

Comment développer un bon qualitatif à l'activité cadres ?

La CGT va-t-elle être à la hauteur de cette situation et de ces préoccupations nouvelles et va-t-elle y répondre positivement ? C'est ce que nous allons voir au niveau fédéral.

Après 1964, année donc où se stabilise l'activité cadre au sein de la direction fédérale, l'activité catégorielle va permettre d'amplifier l'autonomie pour élaborer les revendications particulières

concernant les cadres. Cette orientation aboutit à faire grandir l'influence de la CGT parmi les cadres, aide à forger leur identité, et leur spécificité.

En 1971/1972 alors que le ministre **Robert Galley** tente de nouvelles formes d'intégration pour mettre en place l'ensemble de ses nouvelles structures libérales, la fédération décide de donner « une priorité syndicale » aux cadres confrontés les premiers à cette offensive. Relation de causes à effet, en 1972, avant toutes les autres catégories, les concours externes d'inspecteurs seront désormais mixtes, mettant ainsi fin à un système où les places des femmes étaient contingentes.

Cette activité catégorielle que l'on retrouvera après la création de l'UFC va permettre, et c'est l'une de ses qualités essentielles, d'être au plus près des cadres, à l'écoute de leurs revendications. Elle va « aider à éviter l'erreur (je cite **Christian Mathorel** au congrès de Marseille) de considérer a priori qu'un salarié, ou une catégorie de salariés n'aurait pas suffisamment de conscience de classe pour s'approprier les ressorts de l'exploitation capitaliste et donc de décider par lui-même d'agir pour ses revendications ». Elle ouvre ainsi la porte à un processus dialectique qui permet à la fois que la revendication vienne du salarié, enrichisse le programme revendicatif de l'organisation et, venant du terrain, être plus écoutée donc plus mobilisatrice pour les luttes. Dit autrement : plus vous emmagasinez d'écoutes plus votre contenu revendicatif sera riche, plus vous avez de chances d'être écouté, donc de rassembler pour l'action.

Cette activité déjà spécifique avant la création de l'UFC n'empêchera pas les cadres, bien au contraire, de participer aux luttes d'ensemble avec les autres catégories. La grève de mai 68 et celle des PTT de 1974 vont d'ailleurs permettre aux militantes et militants cadres de connaître dans l'action les militantes et militants des autres catégories et s'en faire connaître.

La lutte crée des conditions propices à l'échange de vécus différents suivant la place qu'a le salarié dans l'entreprise. Echanges qui aident à ce que ces vécus convergent pour donner plus de force au combat, plus de conscience de classe dirons-nous !

Ces deux grandes grèves ne sont pas étrangères à la création de l'UFC.

Autre question: pourquoi avoir attendu 1975 pour créer ces structures au niveau fédéral alors qu'elles existent depuis 12 ans au niveau confédéral ?

Cela découle de notre organisation interne en catégorie que je viens de développer. Le besoin d'une structure à part pour les cadres n'apparaît pas comme une exigence. La commission nationale de catégorie répond, pense t'on, aux besoins

pour développer l'activité revendicative parmi les cadres même chose comme on le verra concernant les retraités. En plus il y avait certaines réticences liées notamment au danger d'une « CGT bis » ou bien celui de « couper les cadres de la CGT ». Ou bien encore un certain ouvriérisme qui perdurait notamment dans les bureaux-gares.

En vérité certains cadres militants, exemplaires par ailleurs, cherchaient des arguments pour refuser de militer dans leur catégorie. A leur égard, **Henri Krasucki** avait lancé une formule lourde de sens « la facilité pour un cadre CGT, c'est de militer parmi les ouvriers ou les employés. Là quel accueil ! Mais quelle fuite devant les responsabilités ». (Sans commentaires !)

La création de l'UFC en 1975

Malgré ces réticences, après des mois de débats, le congrès de 1975 mesure le rôle de plus en plus grand des cadres dans les PTT et leurs revendications qui dépassent largement les questions purement catégorielles. Il mesure aussi les limites de la commission nationale de catégorie. Il décide donc afin d'accroître l'efficacité syndicale dans ces catégories, la création au sein de la fédération d'une organisation spécifique aux cadres, ouverte à l'ensemble des syndiqués de la catégorie A et à la totalité des receveurs, y compris les receveurs distributeurs pour ne pas créer de coupure dans ce corps. L'UFC est née !

U.f.c. FEDERATION NATIONALE des TRAVAILLEURS
C.G.T. et TRAVAILLEUSES des P.T.T./C.G.T.
ugict **o p t t**

263, RUE DE PARIS
Case 545
93515 MONTREUIL Cedex

FLASH / CADRES n° 1.

AUDIENCES

L'Union Fédérale des Cadres a été reçue le 31 novembre 1982 par M. FAVIER, Directeur de la DIPAS.
A l'ordre du jour : l'avancement et la situation des Cadres. A retenir la position de M. FAVIER sur les points suivants :

AVANCEMENT : L'activité syndicale et l'attitude par rapport au "service commercial" (au sens où l'entendaient les gouvernements précédents) ne doivent pas être pris en compte.
FEDERATION : Le droit public et la gestion publique doivent être enseignés à l'INT et à l'UFC.
MUTATIONS : Le tableau de mutation pour l'Administration centrale, tel qu'il est, constitue un premier pas. La discussion reste ouverte pour aller plus loin. D'accord pour soutenir les spécialités d'INT et d'IMP.T. et pour faciliter la mutation des IMP.T. Meca. Poste (mais il reste à convaincre la D.G.P.).
DROITS SYNDICAUX ET DROIT DE GREVE : D'accord pour discuter (avant même la mise en application du nouveau statut des Fonctionnaires) d'une éventuelle suppression des circulaires anti-grève (et 1116gales N.D.L.R.).

UTILISATION DES CONTRACTUELS : M. FAVIER est très réservé sur les orientations du rapport BOURTAYRE... Mais n'a rien à proposer à la place.
NOTATION : Le DIPAS étudie la fusion éventuelle en un seul système de la notation annuelle et de la notation pour avancement de grade.
D'autres questions, notamment en matière catégorielle, ont été évoquées. Un compte rendu détaillé a été diffusé par le canal des syndicats départementaux.
A la suite de cette audience, les cas particuliers, liés aux tableaux d'avancement 1983, ont fait l'objet, le 13 décembre 1982, d'un examen approfondi avec M. L'HOMME, Chef du Service de la Gestion du Personnel et de la Prévision.

.....

Téléphone : 859.70.00 lignes groupées - Téléc CGTPTT 210455 F

Le terme « spécifique » se différencie de celui de « catégoriel » pour bien marquer la prise en compte non seulement des revendications liées aux différents grades et corps de cadres, mais en même temps de la place que ceux-ci occupent dans l'organisation de l'administration. En effet, ils sont à la fois des salariés et des relais des directives et de la politique impulsées par l'État.

L'intervention d'**Albert Barou** des syndicats du Rhône qui avaient créé une section des cadres des PTT en 1974 ! exprime bien ce que veut la fédération en créant l'UFC *« la CGT dit aux cadres : sortez du carcan étroit où vous étiez, faites éclater vos capacités d'innovation, d'organisation, mettez votre personnalité au service d'une autre finalité... non plus celle du profit, mais celle de la rentabilité sociale... demandez des moyens pour faire fonctionner vos services... chiffrez les besoins, redonnez confiance au personnel... Nous demandons aussi au personnel de ne plus considérer le cadre comme l'adversaire, le responsable de ses revendications légitimes non satisfaites... la lutte syndicale ne doit pas se mener sans les cadres encore moins contre les cadres ».*

En lisant ce texte je me disais qu'en créant l'UFC la fédération avait « libéré les cadres ! » et leur avait donné les moyens de développer sans aucune entrave leur activité syndicale dans tous les domaines.

Bien sûr il n'a pas suffi de créer l'UFC pour que dans tous les syndicats il y ai des sections cadres actives loin s'en faut. Tous les syndicats départementaux et les catégories cadres ne sont pas investis au même degré. La plupart du temps, nous dit **André Brangeon**, l'un des responsables de la commission nationale des receveurs *« dans les syndicats ruraux en particulier, la vie de l'UFC reposait sur les épaules des receveurs des petites catégories. Ce n'est que dans les départements centre de région que les inspecteurs notamment s'investissaient ».* Petit à petit les choses évolueront.

40 ans d'histoire très riches

Je ne viendrais pas sur toute l'histoire des 40 ans d'élaboration des revendications et des luttes de l'UFC. Je soulignerais seulement quelques temps forts des combats spécifiques qu'elle a mené en s'appuyant sur l'autonomie d'analyse et de décisions dans le cadre de l'activité fédérale que lui confère sa création. **Autonomie indispensable si l'on veut que la spécificité de la structure joue pleinement son rôle.**

La jeune UFC alors dirigée par **Claude Galan** va jouer un grand rôle lors de l'arrivée de la gauche en 1981. Elle a développé des propositions progressistes concernant la gestion du servi-

ce public. Le livre « Si on gérait autrement » (1983) vendu à plus de 10.000 exemplaires posait les jalons de cette gestion, donnait aux cadres les outils pour s'épanouir dans leur travail, participer au développement du service public. Elle a joué aussi un grand rôle dans la bataille contre la privatisation. **On peut dire que l'immense participation des cadres à la grève du 12 octobre 1987 contre le projet de démantèlement des PTT de Longuet a été décisive pour son abandon.** Il en va de même contre le projet Quilès où l'UFC a employé en dehors des moyens de communication classique : journaux de catégorie, bulletin des inspecteurs, puis résonnances, etc des moyens modernes. Par exemple : la vidéo interne, une page de pub dans le journal « Le Monde » du 29 septembre 1989 qui a publié *« un appel public des cadres PTT pour une réelle rénovation du service public »* signé par plusieurs centaines de cadres, sans oublier le Flash Cadres ; un recto verso ronéoté crée le 14 décembre 1982 avec de courts textes style « Canard Enchaîné », messages à contenu humoristique, voire polémique. Flash Cadres attendu non seulement par les syndiqués, mais aussi par les non syndiqués et les responsables Poste et Télécom. Je vais vous citer un texte polémique du flash cadre du 13 juillet 1993 sous le titre, référence au livre de Salam Rushdie : **les nouveaux versets sataniques** *« Un livre référence sur les télécommunications imprimé à 50.000 exemplaires reste interdit de diffusion car l'Ayatollah Roulet (président de France télécoms) craint qu'il ne soulève l'ire de l'iman Longuet (Ministre en 1987). Il paraît qu'une phrase sur son projet de 1987, dont on connaît le succès pourrait être mal perçue. Si le fameux ouvrage était publié l'Ayatollah risquerait de perdre la confiance de l'iman alors que son mandat arrive à échéance en décembre 1993. Silence... on ne tourne pas la page ».*

Enfin ce n'est pas la moindre des réussites de l'UFC. Un intense travail de formation a eu lieu où l'on traitait non seulement les revendications, la stratégie syndicale, mais aussi la stratégie patronale. En partant de l'idée que, pour l'affronter, il faut la connaître. Dans ce cadre auront lieu des journées d'études, par exemple celles au Futuroscope de Poitiers.

On ne passera pas sous silence qu'à cette époque, la qualité des militants responsables de l'UFC, de son secrétaire général **Alain Gautheron** a joué un rôle novateur dans la bataille idéologique.

Je vais vous citer ce qu'Alain écrivait dans un édito du Relais en 2001 concernant la stratégie patronale de la formation des cadres Edito intitulé « le Manager de l'histoire » :

«...apprendre par cœur les instruments de management, ses atouts, ses modèles, ses ratios, voilà les arguments de nos dirigeants. Les apprendre par cœur quoiqu'il advienne..., voilà le management moderne. Et si ça ne marche pas ? Alors il faut changer le cadre, ce coupable qui n'a pas su appliquer le modèle». Et vous le savez bien cette démarche patronale s'est amplifiée !

Alors Alain a raison quand il dit que *« la formation des cadres a aussi besoin d'un détour par l'histoire... Celle qui par exemple, permet de tirer des enseignements des événements passés ou présents, de comprendre les évolutions, les enjeux du secteur économique dans lequel on travaille, celle qui étudie le rôle et la place des hommes dans les évolutions.*

Celle qui nous amène lorsque ça ne marche pas à refuser d'être le fusible qui saute pour que le système demeure.

Celle qui nous pousse à comprendre ce qui ne va pas et à lutter ensemble pour que ça change ! »

Voilà que l'histoire de l'UFC, notamment sa bataille idéologique rejoint le présent ... Alors laissons la place à la préparation de la conférence nationale.

Venons-en à l'UFR.

La démarche qui a conduit à la création de l'UFR s'inspire de celle qui a prévalu à la création de l'UFC. Les dates concomitantes de leur création, aussi bien au plan confédéral que fédéral le montrent. Ce qui nous évitera de nous répéter concernant la démarche

Après la guerre, l'appel de la CGT pour que *« les retraités rejoignent leur syndicat et s'investissent dans la reconstruction du pays »* parlait lui aussi en termes d'alliance actifs et retraités. Le noyau dur étant les actifs. Cette « dépendance » se manifestait notamment par un taux de cotisation inférieure !

Soulignons toutefois que dans la fédération les retraités ont toujours eu leur place à la CE fédérale. Le journal fédéral d'août 1945 reprend les orientations de la confédération et appelle à *« un syndicalisme pour défendre leurs revendications »*. En 1948 la loi sur les retraites des fonctionnaires marque des progrès, notamment le rapport constant entre la retraite et le traitement d'activité. La bataille pour l'augmentation des retraites et l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement se mèneront donc mano-mano avec les actifs.

Tout au cours des 30 années qui précèdent la création de l'UFR un collectif retraité traitera de leurs problèmes et le journal fédéral chaque mois leur réservera une place dans « le coin des retraités »

Cette période permet à l'histoire d'attirer l'attention sur une constante historique du système capitaliste. Le retraité ne rapportant plus de profit au capital il est un coût qu'il faut réduire au maximum, d'où les tentatives continuent pour bloquer et ensuite diminuer les retraites. Par exemple en 1953, se rappelant sans doute l'offensive contre les retraites des décrets **Laval** et **Doumergue** en 1935, le gouvernement **Laniel** tente de porter atteinte à nouveau au régime des retraites, ce qui déclenchera la grève d'août 1953 et le retrait des décrets.

Nous connaissons depuis toutes les attaques qui vont dans le même sens, et toutes les ripostes syndicales que nous avons menées pour éviter le pire. L'histoire ici peut, sans attendre, nous aider à dénoncer et faire prendre conscience du danger actuel : Après leur blocage qui déjà affaiblit leur pouvoir d'achat, celui de connaître une nouvelle tentative de diminuer les retraites.

Dès l'après guerre les retraités ont leur place dans la fédération

Revenons à l'histoire. L'après guerre pour les retraités c'est aussi la mise en place de la sécurité sociale, elle va nécessiter de nombreuses actions. C'est aussi petit à petit la place grandissante des retraités dans la société, leur rôle social de plus en plus important. Tout cela va conduire à l'expression de nouvelles revendications et exiger plus de « spécificité retraité » au sein de la CGT.

C'est pour répondre à cette attente que fut créée au sein de la CGT « l'Union Confédérale des Retraités » (UCR) en 1969.

Faisant sien le constat que les retraités font toujours partie du monde du travail, qu'ils appartiennent à la profession, la fédération pour répondre à leurs nouvelles aspirations et revendications, va à l'image de la confédération créer en 1975 « l'Union fédérale des retraités (UFR) ». Elle devra prendre en compte leurs spécificités, leurs nouvelles aspirations, tout en gardant un lien étroit avec la fédération et les syndicats départementaux.

Parallèlement sera créé, comme dans la confédération, en 1981 des sections départementales de **« Loisirs, Solidarité, Retraite, (LSR) »**. Elles répondent aux aspirations nouvelles des retraités en matière de loisirs et de culture liées notamment à l'allongement de la durée de vie. Cette association dira **René Crenier** premier secrétaire général de l'UFR *« se démarquera des clubs de 3^e âge qui se multiplient pour distraire les retraités, mais aussi et surtout pour les détourner de la prise de conscience sur la nécessité d'agir pour les changements nécessaires »*. Dès sa création LSR à donc un contenu revendicatif progressiste.

L'UFR va s'appuyer sur le travail réalisé par la commission nationale des retraités avant 1975 pour développer son activité reposant sur plusieurs pôles :

1-revendicatif, revendications professionnelles et interprofessionnelles

2-organisation notamment inciter à créer des sections départementales de retraités,

3-renforcement, à la fois l'adhésion de retraités non syndiqués, ceux qui l'étaient et qui n'y sont plus, et la continuité syndicale, actifs-retraités,

4-communication, « bulletin trimestriel national des retraités » puis « au fil du temps ». Incitation à publier des bulletins départementaux (dans le dossier voir celui de la HG)

5-Formation, la lutte des classes exige une mise à jour continue de nos connaissances y compris pour les retraités. C'est pourquoi l'UFR développe sa propre formation spécifique des retraités syndiqués.

Sur ces socles l'UFR va pendant 40 ans s'investir dans les luttes contre les attaques sur les retraites, proposer des solutions progressistes pour sortir de l'ornière ces déficits orchestrés par la politique libérale des gouvernements, être en capacité de prendre des initiatives qui conduisent à des luttes unitaires, obtenir des succès non négligeables liés à la spécificité des retraités PTT, par exemple : la victoire des exclus du reclassement de 1990, la gratuité de l'abonnement téléphonique et de la carte bleue, quelques résultats avec le CCUES.

Des sujets qui ont fait débat

Je voudrais maintenant rapidement pointer des sujets qui, dans le passé ont fait débat chez les retraités et à l'UFR.

1-Le danger du repli sur soi !

Lors des premières années d'existence de l'UFR, il a fallu éviter que l'activité retraité se renferme sur elle-même, éviter que dans les syndicats départementaux les sections retraités fonctionnent en parallèle. La trésorerie autonome de ces sections alimentait ce danger. C'est pourquoi nous avons impulsé l'idée qu'il n'y ait qu'une seule trésorerie actifs/retraités dans les syndicats.

Cette démarche n'était pas toujours comprise ni à l'UFR ni à l'UCR à l'époque, cette dernière cherchait à avoir plus d'autonomie vis-à-vis de la confédération. Nous ne partagions pas cette tendance.

D'ailleurs pour éviter tout argument staturaire allant dans ce sens, vous remarquerez que si au niveau confédéral se tiennent des congrès UCR et UFC qui peuvent être souverains, au niveau fédéral se tiennent des conférences nationales qui elles ne peuvent pas l'être !

2-la question du taux de la cotisation.

Soyons clairs, pendant des décennies après la guerre, alors que nous nous battons pour que le retraité soit un actif à part entière de la vie syndicale le fait qu'il a un taux de cotisation de 0,5% et l'actif 1% le place « à part » dans la cgt. En tous les cas il ne le place pas à égalité avec l'actif.

A la CEF du 14 janvier 1993 la fédération a mis en débat la question de la cotisation *« c'est une question politique, elle doit répondre à la conception et au rôle que nous avons de l'organisation... à la CGT tous les syndiqués sont égaux en droit et en devoirs financiers notamment. La cotisation doit être une : 1% des salaires 1% des pensions »* et de souligner que cela est d'autant plus difficile à obtenir puisque *« la confédération n'anime pas une campagne pour décaler des 0,5% »*. La proposition fédérale de passer au 1% n'a pas été retenue, un compromis a été accepté *« passer de 0,5% en 1993 à 0,6% en 1994, on verra pour 1995 »* dit le rapport de la CEF. On connaît la suite, l'UFR et la fédération mènent bataille pour le 1% et petit à petit nous allons nous approcher du but.

L'histoire du taux de la cotisation retraitée n'est pas seulement une question de finance, c'est aussi la place et le rôle du retraité dans la CGT qui est en jeu.

3-Etre ou ne pas être ?!

Cette place des retraités sur l'échiquier revendicatif à toujours fait l'objet d'une recherche d'équilibre entre deux tendances ; celle de l'autonomie au sein des syndicats et au repliement sur les revendications seulement spécifiques et celle de s'engager sur le plan des revendications générales en négligeant les revendications spécifiques. Nous sommes donc confrontés à ce qu'on appelle « les coups de balancier de l'histoire ». A nous d'éviter qu'ils cognent sur le boîtier de l'horloge !

4-Les rapports entre les UFR et les USR départementales.

Ils ont toujours alimenté des discussions chacune des organisations ayant tendance à défendre son pré carré. Pourtant l'organisation de la CGT - interprofessionnelle (UD, UL) et professionnelle (syndicat par métier)- *« permet de tenir les deux lieux d'action (des retraités) où leurs conditions de vie quotidienne, leurs intérêts sont en jeu, le territoire et l'entreprise »* nous dit **Francis Legrand** dans le dernier « au fil du temps ». **Ils sont complémentaires**, permettent l'expression de toutes les revendications. Se priver de l'un c'est ne pas voir la CGT en grand, c'est affaiblir sa capacité d'action. L'histoire montre que la recherche de leur complémentarité a toujours été source de grandes luttes et de succès.

5-La question du renforcement. Préoccupation constante de l'UFR elle a connu des résultats positifs. La bataille se mène sur deux fronts celui de la continuité syndicale et celui du renforcement proprement dit.

Concernant la continuité syndicale c'est avant tout le rapport entre le syndicat départemental et la section retraité qui est primordial. Elle se prépare en amont de la date du départ en retraite et l'histoire peut aider. Rappeler au futur syndiqué retraité son parcours de luttés en tant qu'actif, les débats auxquels il a participé, analyser les succès ... peut l'inciter à continuer son parcours de syndiqué parmi les retraités. Notre ami **Christian Klowskowsky** à la conférence des retraités de 2008 disait cela en d'autres termes « *une adhésion faite à l'IHS peut entraîner une adhésion ou une réadhesion à la CGT. L'inverse est aussi possible et peut- être même plus dans ce sens là* ».

Concernant les ré-adhésions des anciens syndiqués qui ont quitté la Cgt et les nouvelles adhésions à réaliser. L'expérience du passé montre que cela est très difficile. Les retraités n'ayant plus de contact avec l'entreprise, le renforcement ne peut s'effectuer que sur leur lieu de vie. Sur ce lieu, qui connaît le mieux nos camarades, anciens « PTT », sinon les syndiqués d'autres professions (cheminots, métallos, hospitaliers, etc.). La fraternité et la convivialité de voisinage, de ren-

contres dans les villages, ou quartiers pour les villes, en lien avec les USR, ou UL ne peuvent que concourir au renforcement de l'UFR. **La complémentarité Pro et inter pro peut jouer ici pleinement son rôle** On m'a dit que les quelques expériences passées qui ont été faites méritaient un examen plus approfondi!

En tous les cas, permettez-moi une digression : ce sera certainement plus efficace, aussi bien pour la continuité syndicale que pour les nouvelles adhésions, que de faire appel à une agence de communication privée (voir le dernier « *vie nouvelle* » !) pour trouver des mots d'ordre appropriés au renforcement.

L'histoire de notre fédération, nous rappelle que le mot d'ordre le plus rassembleur et le plus efficace dans les années 1960/1980 contre la privatisation des PTT était « *ITT Thomson n'auront pas le téléphone* ». Il n'a pas été inventé ni à l'extérieur de la CGT, ni au bureau fédéral, mais par un syndiqué de l'inter archives de Paris!

Ceci dit, je crois que l'histoire du syndicalisme retraité, comme celui du syndicalisme cadre d'ailleurs, les débats qu'ils ont suscités, les choix qui ont été faits, les approches différentes sur certains sujets mais aussi les luttés et les succès qu'ils ont permis d'obtenir, peuvent aider à la réflexion pour construire le syndicalisme dont nous avons besoin aujourd'hui.

Le passé une étape vers l'avenir

Nous allons nous arrêter là. Je souhaiterais seulement pour conclure, que vous preniez ces quelques rappels sur le passé de l'UFC et de l'UFR non pas comme une fin en soi, mais comme une étape qui vous aidera à la préparation et la réussite des conférences nationales.

Pour notre part nous avons essayé dans la 2^e moitié du 20^e siècle de trouver les éléments de réponses syndicales aux évolutions de la société. Essayé de nous adapter, non pas comme disent certains, « *en lâchant du lest au capital* », mais nous adapter pour mieux le combattre, y compris par des adaptations structurelles qui tenaient compte de l'évolution du salariat et du retraité dans ce « court 20^e siècle ».

Alors mes camarades, après ce rappel du passé, c'est maintenant à vous de jouer... en vous rappelant comme le disait Einstein, « *Qu'il ne faut pas compter sur ceux qui créent des problèmes pour les résoudre* ».(1)

Merci

1. Cité par Christian Mathorel dans l'édition du journal fédéral N° 566 août 2015



